

## Avez-vous des ancêtres indigents et propriétaires

Parmi nos ancêtres, beaucoup sont décrits comme « indigents ».

Et lorsque nous découvrons qu'un ancêtre est indigent, nous imaginons quelqu'un de très pauvre, ne possédant que ses vêtements, et ayant à peine de quoi manger.

D'ailleurs, le dictionnaire dit que le mot indigent signifie : « Qui manque des choses les plus nécessaires ».

De même, on associe souvent certaines professions à une grande pauvreté et au fait de ne rien posséder : c'est le cas des journaliers et des manouvriers par exemple.

Et pourtant, je constate régulièrement que certains de mes ancêtres indigents ou simples journaliers étaient plus riches que ce que l'on croit. Certains possédaient même des terrains !

Prenons l'exemple de mon ancêtre Nicolas Blanchard, qui vivait dans la Marne.

Lors de son décès en 1854, un certificat d'indigence est établi, indiquant qu'il ne possède aucun bien. Il est par ailleurs mentionné comme manouvrier dans tous les actes établis au cours de sa vie.

Cela laisse donc penser qu'il vivait avec très peu de moyens, et qu'il n'a jamais possédé de biens autres que le strict nécessaire (quelques vêtements et objets, et un peu de mobilier).

Mais pourtant, en faisant des recherches dans le cadastre napoléonien, j'ai découvert qu'il avait possédé plusieurs propriétés foncières au cours de sa vie.

En effet, lorsque le cadastre napoléonien est établi dans sa commune, il est propriétaire de :

Deux petites maisons

Un bâtiment rural

Sept parcelles de terre

Un peu plus tard, entre 1833 et 1837, il rachète encore 5 autres parcelles de terre dans sa commune !

Même si toutes ces parcelles étaient de taille assez modeste, cela reste surprenant pour quelqu'un qui n'était qu'un simple manouvrier.

Il se sépare toutefois de tous ses terrains entre 1843 et 1845 : certains sont cédés à ses enfants, tandis que d'autres sont revendus à des propriétaires sans lien de parenté. Ce qui fait qu'à son décès, en 1854, il ne possédait effectivement plus aucune propriété foncière.

Et ce genre de découvertes, j'ai pu en faire pour plusieurs autres de mes ancêtres.

Par exemple, j'ai découvert que mon ancêtre Simon Métrude, qui avait toujours travaillé comme manouvrier, avait été le propriétaire d'une vingtaine de parcelles au cours de sa vie. Et le plus surprenant, c'est que, dans la liste de ses parcelles, se trouvait l'une des plus grandes maisons de son village.

Pour mieux comprendre comment mon ancêtre avait pu devenir propriétaire d'une si grande maison, j'ai cherché à savoir d'où elle venait. Était-ce un héritage ? un achat ?

Grâce aux matrices cadastrales, j'ai découvert que mon ancêtre avait acquis cette parcelle vers 1836 et que le propriétaire précédent n'avait aucun lien de parenté avec mon ancêtre. Il y a donc probablement eu une vente entre lui et mon ancêtre.

Et en consultant la fiche du propriétaire précédent, un détail a attiré mon attention : celui-ci n'avait cédé à mon ancêtre que 2/5ème de sa parcelle et en avait conservé les 3/5èmes restants.

La taille de la maison de mon ancêtre était donc moins imposante que ne le laissait présager le plan cadastral, mais elle restait néanmoins impressionnante pour quelqu'un qui n'était qu'un simple manouvrier.

Au final, nous pensons souvent que « nos ancêtres étaient des journaliers assez pauvres, donc ils ne devaient pas posséder de terrain ».

De ce fait, nous n'engageons pas de recherches sur leurs possessions immobilières dans le cadastre napoléonien, car nous tenons pour certain qu'ils ne possédaient rien.

Mais la réalité, c'est plutôt que, autrefois, il était assez courant de posséder sa maison ou un bout de terrain... y compris pour nos ancêtres manouvriers ou journaliers.